

JEAN MACÉ, UN CRÉATEUR DE BIBLIOTHÈQUES

« Partout où il y a un champ; partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre ».

Victor Hugo

Discours sur la liberté de l'enseignement - 15 janvier 1850

« Le complément de l'école primaire, c'est la bibliothèque populaire. La première est la clef, mais l'autre est la maison. Avoir la clef sans la maison, on ne peut pas précisément appeler cela être logé ».

Jean Macé

« *Courrier du Bas-Rhin* » - 25 avril 1862

Depuis son arrivée à **Beblenheim** en 1852, Jean Macé s'est investi complètement dans l'enseignement. A Paris, les autorités l'ont oublié. Les gendarmes chargés de le surveiller étroitement n'ont pu que constater la « retraite » du militant républicain. Leurs visites se sont espacées, puis ont cessé.

A partir de 1860, le régime impérial se fait plus souple. Le 31 mai, le Ministre de l'Instruction Publique, Monsieur Rouland, adresse aux Préfets une circulaire ainsi rédigée : « *Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui chaque jour se fait plus sérieusement sentir. Une vaste organisation de bibliothèques communales répondrait à ce but; mais cette organisation présente des difficultés qu'un concours multiple de volontés et de sacrifices permettrait seul de résoudre complètement* ». Dans une circulaire du 26 juin 1860, le Préfet du Haut-Rhin transmet la directive ministérielle en ces termes « *L'administration supérieure attache une importance particulière à l'établissement de bibliothèques scolaires, en raison des résultats qu'elle en espère pour l'instruction et l'éducation de la population* ».

Ces circulaires pavées de bonnes intentions ne captent guère l'attention, si ce n'est celle de Jean Macé, qui va créer sa première bibliothèque communale. Jean Macé

raconte : « J'ai fondé tout seul la bibliothèque de Beblenheim. J'ai choisi dans ma bibliothèque dix volumes, dix volumes qu'on n'a jamais lus, et je savais qu'on ne les lirait pas. Huit sur les dix portaient : Bulletin de la Société d'acclimatation. Rappelez-vous que l'on devait s'associer en dehors de toute idée de controverse politique ou religieuse ! J'ai porté mes dix volumes chez le relieur et je lui ai dit d'inscrire au dos, en belles lettres d'or : « Bibliothèque Communale de Beblenheim ». Puis, je suis allé trouver le maire : « Voulez-vous, lui ai-je dit, que nous fondions une bibliothèque communale ? » Le maire n'a pas pu dire non, il a bien été forcé de consentir : la bibliothèque était faite¹ »

Le lendemain, Jean Macé écrit : « Le jour viendra, il serait triste d'en douter, où le cultivateur, assis le soir devant sa porte, pourra parler avec ses voisins de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance qu'on prononcera dans une commune le nom des fondateurs de sa bibliothèque »²

Macé n'en reste pas là. Il met tout en oeuvre pour que cette bibliothèque se donne les moyens de fonctionner : « Il fut décidé qu'on demanderait au Conseil Municipal de décréter par un vote la création d'une bibliothèque communale, et de donner une existence légale à la commission provisoire qui s'était constituée bénévolement, en lui confiant l'organisation de cette bibliothèque. Pour ne pas grever le budget de la commune d'une dépense imprévue trop forte, on convint qu'on réclamerait seulement du Conseil les fonds nécessaires à l'acquisition du cachet de la bibliothèque, et à l'établissement des rayons où les livres seraient rangés dans la maison d'école, les membres de la commission se chargeant de pourvoir par eux-mêmes, avec l'aide de leurs concitoyens, à la réunion des premiers volumes. Toutefois, afin de constituer une ressource permanente à la bibliothèque, et faire contribuer directement ses lecteurs à son développement, il fut dit qu'une taxe de cinq centimes serait prélevée sur chaque volume mis en lecture³ ».

Pour créer une bibliothèque, Macé préfère l'initiative populaire à l'aide du gouvernement : « Compter sur soi-même dans les affaires d'intérêt général est une habitude que nous avons trop peu dans ce pays : il est bon d'en faire l'apprentissage. Et d'ailleurs, une bibliothèque, sortie lentement du sein même de la commune, lui sera mille fois plus chère que si on la lui avait expédiée toute faite. C'est une question de maternité bien facile à comprendre⁴ ».

Macé connaît bien le Second Empire et ses orientations; il sait ce qu'il risque. Prudent il exige : « On doit s'imposer la loi de choisir les livres avec un soin scrupuleux, de n'en admettre aucun qui puisse rien effaroucher, et d'abdiquer résolument tout intérêt de secte et de parti. [...] Il reste encore assez de livres possibles, en dehors des préoccupations religieuses ou politiques, pour qu'on ait l'embarras du choix⁵ ».

Rapidement, Jean Macé fait des émules. Il leur prodigue maints conseils, toujours d'actualité : « La Bibliothèque de Beblenheim qui compte déjà plus de 700 volumes, a son armoire installée dans un corridor de la maison d'école, ce qui ne gêne en

rien son fonctionnement, et elle fonctionnait déjà même avant l'armoire. Pendant qu'on faisait l'armoire, les premiers livres sont restés alignés sur une planche, où les premiers lecteurs sont venus les chercher. Mieux vaut encore, comme point de départ, avoir des livres sans armoire, qu'une armoire sans livres, comme il en existe dans certaines communes du Haut-Rhin. [...]. Le seul détail accessoire qui me paraisse essentiel au début, c'est un cachet à poser sur les livres. L'apposition du cachet donne sur le champ au livre un caractère particulier, le rend plus respectable, si je puis m'exprimer ainsi, et le garantit presque, à la campagne, contre tout risque de s'égarer.[...] Un des stimulants les plus efficaces pour faire lire ces livres, c'est très certainement d'en faire circuler le catalogue dans la commune.[...] Les livres cachés dans une armoire demeurent inconnus aux lecteurs, qui sont obligés d'avoir recours aux indications du bibliothécaire. Quand ils en auront les titres sous les yeux, ils pourront choisir eux-mêmes, et la curiosité s'éveillera dans plus d'un cas, à la simple inspection du titre ». Les livres de récréation « auront toujours au début le pas sur les autres. Il faut en prendre son parti, et bien se dire que l'important pour aujourd'hui c'est de répandre l'habitude de la lecture. Qui a lu, lira⁶ ».

Le 15 janvier 1865, la bibliothèque communale de Beblenheim possède 1345 volumes.

En juillet 1862, Monsieur Engel-Dollfuss, un des plus grands industriels de Mulhouse écrit à Macé pour lui demander conseil. Il veut créer une bibliothèque lui aussi. De la rencontre entre les deux hommes naît le projet de création d'une Société des Bibliothèques du Haut-Rhin.

Sollicité par Macé, le Préfet, Paul Odent, promet de donner son autorisation à la constitution de cette société. Le 30 juillet, « l'Industriel Alsacien » publie un projet de statuts. Le 29 novembre, l'association se constitue. Dès le premier jour, elle compte 813 membres. Monsieur Jean Dollfuss est élu président, Jean Macé secrétaire. Les statuts indiquent clairement les finalités de l'entreprise : « *La société a pour but principal de propager l'idée des bibliothèques communales dans le département du Haut-Rhin, et de stimuler l'initiative locale dans toutes les communes où ses membres auront accès. Elle recueillera et publiera tous les ans les renseignements relatifs à ces bibliothèques, décernera des primes d'encouragement aux communes qui se seront le plus distinguées, et des récompenses honorifiques aux bibliothécaires qui auront montré le plus de zèle, prendra en main la cause des bibliothèques dans les cas de contestations, et subsidiairement aidera à leur établissement par dons d'argent quand cela sera reconnu nécessaire* »...

Le 3 novembre 1863, la société tient à Mulhouse sa première Assemblée Générale. Le trésorier annonce une dépense de 6000 Francs en livres, ce qui est une somme considérable pour l'époque. Sur 491 communes que compte le Haut-Rhin, 33 sont pourvues de bibliothèques. 83 le seront en 1866.

- 1• Discours de clôture du 6^{ème} Congrès - 1886
- 2• « Conseils pour l'établissement des Bibliothèques Communales » 1864
- 3• « Histoire d'une Bibliothèque Communale » 1863
- 4• Ibid
- 5• Ibid
- 6• « Conseils pour l'établissement des Bibliothèques Communales » 1864

ALBUM